

# Rapport d'évaluation

**Évaluation des programmes  
d'Informatique conduisant  
au diplôme d'études  
collégiales (DEC) 420.01,  
au certificat d'études  
collégiales (CEC) 420.52  
et à l'attestation d'études  
collégiales (AEC) 901.91**

**au Cégep François-Xavier-Garneau**

*Décembre 1995*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation des programmes de DEC en *Techniques de l'informatique*, de CEC *Programmeur-programmeuse analyste* et de l'AEC en *Techniques de micro-informatique* offerts par le Cégep François-Xavier-Garneau s'inscrit dans l'opération, plus vaste, menée par la Commission auprès des établissements qui offraient ces programmes en 1993-1994.

Le Cégep François-Xavier-Garneau a transmis à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, dans les délais fixés, ses rapports d'auto-évaluation. Ces rapports, dûment adoptés par le conseil d'administration du Collège, avaient été préparés conformément au guide spécifique fourni par la Commission<sup>1</sup>. Ils ont fait l'objet d'un examen par un comité mandaté par la Commission, lequel examen a été suivi, les 6 et 7 mars 1995, d'une visite d'évaluation au Collège<sup>2</sup>. Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments des rapports d'auto-évaluation par des échanges avec la direction du Collège, les comités d'évaluation, des professeurs et des étudiants<sup>3</sup>. La Commission tient à signaler l'intérêt des rapports d'auto-évaluation et de la visite. Elle remercie le Cégep de sa collaboration.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions de la Commission dans deux sections distinctes : l'une pour le programme de DEC et l'autre pour les programmes de CEC et d'AEC. Le document présente les résultats de l'évaluation selon les cinq critères retenus : la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme. La conclusion résume l'appréciation globale des programmes.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études. Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique*. Québec, août 1994, 61 p.
  2. La composition du comité visiteur était la suivante : M. Bertrand Daigneault, professeur d'informatique au Champlain Lennoxville College; M. Alain Michaud, directeur du Service de l'informatique à la ville de Rimouski; M. Jean Paradis, professeur d'informatique au Cégep d'Alma. M. Louis Roy, commissaire à la Commission, présidait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire.
  3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

## Évaluation du programme conduisant au DEC

### Description du programme

Le Collège offre le programme de DEC en *Techniques de l'informatique* depuis 1983 et sa révision la plus récente remonte à 1990. Les six cours choisis par l'établissement l'ont été en fonction des trois orientations propres au programme offert par le Collège : télécommunications, bases de données et programmation dans un environnement graphique. Lors des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> sessions, les étudiants partagent leur temps entre des cours et un stage non rémunéré en entreprise<sup>4</sup>. Une moyenne de 50 nouveaux étudiants sont admis à chaque session d'automne. Depuis janvier 1991, une cohorte supplémentaire d'environ 25 nouveaux étudiants est admise à chaque session d'hiver. L'équipe professorale comptait 12 enseignants, dont 10 à temps plein, en 1993-1994.

### Résultats de l'évaluation

L'évaluation réalisée par la Commission l'amène à reconnaître que le programme de DEC en *Techniques de l'informatique* dispensé par le Cégep François-Xavier-Garneau est un programme de qualité qui répond adéquatement à la plupart des critères qu'elle a retenus. La Commission tient à souligner en particulier la compétence du corps professoral et les efforts que fait le Cégep pour assurer la pertinence du programme.

Pour chacun des critères retenus, la Commission expose ses principales constatations, relève les points forts et formule, le cas échéant, une recommandation, des suggestions et des commentaires.

### La pertinence du programme

Ce critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins du marché du travail.

---

4. Ce stage, qui doit être effectué dans la même entreprise, s'étend sur 13 semaines – à raison de 2 jours par semaine – à la session d'automne et sur 14 semaines – à raison de 3 jours consécutifs par semaine – à la session d'hiver.

Le suivi et l'évaluation des étudiants lors de leur stage sont l'occasion pour les professeurs du Département d'entretenir des contacts réguliers avec le marché du travail. Par ailleurs, le Collège a évalué de façon plus formelle l'adéquation de son programme aux attentes du marché et cela, à deux reprises. En 1992, dans la foulée de la révision du programme de DEC en *Informatique* de 1990, il entreprenait une démarche d'évaluation de la pertinence sociale de son programme en recueillant le point de vue des diplômés des dix dernières années, de superviseurs de stage<sup>5</sup> et d'employeurs. Puis, en 1994, dans le cadre de l'évaluation entreprise par la Commission, il enquêtait de nouveau auprès de ses diplômés des dix dernières années «en vue de connaître les attentes et les besoins du marché du travail». Dans les deux cas, les résultats ont confirmé que les objectifs définis par le Ministère et que les trois orientations choisies correspondaient, globalement, aux attentes du marché du travail. Des correctifs ont été apportés rapidement pour remédier à une première faiblesse mise à jour : la communication orale et écrite. Par ailleurs, l'autre faiblesse – les applications de l'informatique liées à l'utilisation d'un ordinateur central – n'a pu encore être corrigée faute de matériel nécessaire (terminaux reliés à un ordinateur central). Dans le rapport du Collège, il est envisagé de «mettre en place un mécanisme régulier de mesure des besoins et attentes auprès des employeur-e-s et des diplômé-e-s».

Tout en jugeant bonne la pertinence du programme, la Commission invite le Collège à se doter effectivement du mécanisme évoqué ci-dessus et à s'assurer de la participation active des professeurs aux opérations correspondantes.

### **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

Dans l'ensemble, les objectifs et le contenu des cours s'inscrivent dans le prolongement des objectifs généraux du programme. Toutefois, quelques petites améliorations pourraient être apportées pour une meilleure atteinte de l'approche programme. Ainsi, il pourrait être utile d'établir un lien plus explicite entre les quatre cours correspondant au stage et les objectifs généraux qu'ils poursuivent. Par ailleurs, il y aurait lieu, dans l'intérêt des étudiants, de vérifier le degré d'intégration au programme des cours d'anglais et d'administration.

---

5. Les superviseurs de stage sont des employeurs.

Les cours sont bien ordonnés et devraient permettre une progression normale des étudiants.

Enfin, la charge de travail demandée aux étudiants correspond aux exigences de la discipline. Toutefois, de l'avis unanime des professeurs et des étudiants (de 3<sup>e</sup> année) rencontrés par la Commission, la somme de travail effectivement fournie par les étudiants semble avoir été sous-évaluée dans le rapport du Collège. La fonction de responsable de programme, introduite en 1994-1995, peut favoriser, tel que mentionné dans ledit rapport, une plus grande concertation des professeurs pour le travail demandé aux étudiants.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Les méthodes pédagogiques choisies sont adaptées dans la plupart des cours. Il y a lieu de souligner que le choix de ces méthodes se fait à intervalles réguliers, lors de l'adoption des plans de cours en début de session et lors de l'évaluation des cours offerts, en fin d'année.

Parmi les méthodes pédagogiques, il y a lieu de signaler le stage non rémunéré en entreprise. Les professeurs rencontrés ont expliqué que ce stage poursuivait un double objectif : introduire l'étudiant aux réalités du milieu du travail et lui permettre d'acquérir des connaissances dans un créneau spécialisé. D'après la Commission, le premier de ces deux objectifs en contient, implicitement, un troisième : servir de support à un exercice d'intégration d'une bonne partie des connaissances et des habiletés acquises dans les divers cours du programme. La Commission *suggère* que cet objectif d'intégration soit rendu explicite et que celui-ci devienne l'un des critères à prendre en compte pour le choix des lieux de stage.

Les mesures d'aide aux étudiants sont adéquates. Une mesure est digne de mention : l'encadrement par un professeur des étudiants de 1<sup>re</sup> année présentant des difficultés d'apprentissage, offert par le Département depuis quelques années. Il est d'ailleurs dommage que, pour l'année 1994-1995, cet encadrement n'ait pu être dispensé qu'à la session d'automne.

Enfin, selon les données présentées dans le rapport du Collège et les renseignements additionnels obtenus lors de la visite, la disponibilité des professeurs est adéquate.

## **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les procédures d'évaluation et de perfectionnement; l'équipement et les ressources financières.

L'effectif professoral du Département est suffisant, les qualifications des professeurs sont bonnes et leurs compétences assez diversifiées.

En 1993-1994, les professeurs et les étudiants étaient satisfaits du support fourni par le technicien alors au service exclusif du Département. L'année suivante, le Collège a procédé à la réorganisation de la gestion du personnel technique de soutien affecté au matériel informatique de tout l'établissement. Vu l'importance particulière du support technique dans le programme de *Techniques de l'informatique*, la Commission *suggère* que le Collège veille à ce que les techniciens en informatique puissent continuer d'offrir à ce programme une disponibilité adaptée à ses besoins particuliers. Elle appuie également la mesure suivante, proposée dans le rapport du Collège : «s'assurer que le personnel de soutien ait accès à du perfectionnement pour maintenir la qualité des services offerts».

En ce qui à trait au perfectionnement, les professeurs mentionnent que celui qui leur est le plus nécessaire est d'ordre technique et non pédagogique. Le Collège, de son côté, envisage de mettre en place des mesures pour encourager et favoriser la participation à des activités de perfectionnement pertinentes (pédagogiques, technologiques, stages en entreprise à court terme). Il entend aussi mettre en oeuvre les pratiques d'évaluation qu'il a développées et expérimentées. La Commission encourage le Collège à aller de l'avant et lui *suggère* d'intégrer dans sa politique de gestion des ressources humaines des mesures concernant le perfectionnement, la valorisation et l'évaluation des professeurs.

Les professeurs souhaiteraient disposer chacun d'un micro-ordinateur, notamment pour se familiariser avec les nouveaux logiciels pertinents. De plus, ils estiment que la décision récente du Collège de retirer au Département la gestion de son matériel informatique pour la confier au Service d'informatique a eu pour effet de rendre le matériel beaucoup moins accessible, notamment en ce qui concerne les logiciels et la documentation correspondante. De fait, il est noté dans le rapport d'auto-évaluation que ce changement a «généré certains inconvénients qui demandent des ajustements». Étant donné le caractère très particulier des besoins du programme d'*Informatique*

en matière de logiciels et de documentation, la Commission *suggère* donc au Collège de réexaminer la question de la gestion du matériel informatique nécessaire au programme dans le but d'améliorer son accessibilité.

Par ailleurs, la Commission a considéré le matériel disponible – les micro-ordinateurs en particulier – dans les laboratoires ouverts au Département. Elle estime que ce matériel est en quantité trop réduite, désuet et inadapté aux besoins particuliers découlant des trois orientations particulières retenues pour le programme (télécommunications, bases de données, programmation dans un environnement graphique) et dont la pertinence a déjà été soulignée.

*Par conséquent, la Commission recommande que le Collège prenne les mesures nécessaires pour que le département d'Informatique puisse disposer d'un matériel adapté aux orientations du programme, et en quantité proportionnelle à l'effectif étudiant, de manière à être outillé correctement pour l'atteinte des objectifs de formation de ce programme.*

### **L'efficacité du programme**

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs.

Les mesures d'accueil et d'intégration des nouveaux étudiants, organisées en concertation par les différents services du Collège et chaque département, sont valables. La Commission encourage le Collège à mesurer, tel que prévu, les effets de ces mesures sur les taux de réussite.

Dans l'ensemble, les modes et instruments d'évaluation utilisés sont adéquats. Les améliorations suggérées dans le rapport du Collège, à la rubrique *Actions envisagées*, sont pertinentes.

Les taux de réussite aux cours se comparent avec ceux observés pour le même programme dans les autres cégeps. La Commission encourage le Collège à analyser, tel qu'envisagé, le cheminement des étudiants des cohortes s'inscrivant en janvier, de manière à déceler les difficultés d'apprentissage qui leur sont propres et à apporter les correctifs nécessaires.

Selon les chiffres fournis dans le rapport du Collège, les taux de diplomation au terme de la durée normale du programme (6 sessions) sont de 12,5 % et 16,7 %, respectivement, pour les cohortes de 1990 et de 1991. Si l'on augmente la période d'observation à 7 puis à 8 sessions, les taux passent, respectivement, à 16,7 % et à 29,2 % pour la cohorte de 1990. Ces taux sont faibles, mais légèrement supérieurs aux taux moyens calculés pour l'ensemble des cégeps offrant le programme<sup>6</sup>. Cette situation est expliquée, en partie, par la charge de travail importante associée au programme, par le fait que les étudiants réalisent souvent mal ce qu'est l'informatique en s'inscrivant et, dans un autre ordre d'idée, par la pratique généralisée du travail rémunéré pendant les études. La Commission *suggère* que chacune des mesures correctives envisagées dans le rapport du Collège – mesure des effets du travail rémunéré, observation comparative du cheminement des étudiants selon leur provenance, information plus complète des nouveaux inscrits sur les réalités et exigences de l'informatique – soient mises en application.

Les étudiants arrivent bien préparés au stage et ils en atteignent en général les objectifs. Un élément serait à améliorer : le suivi de l'étudiant pendant son stage, aussi bien par le professeur désigné pour en assurer l'encadrement pédagogique que par la personne du milieu d'accueil qui agit comme superviseur. Ce problème prêterait davantage à conséquence en cas d'insatisfaction de l'entreprise d'accueil car l'étudiant, ignorant l'appréciation défavorable dont il peut faire l'objet, n'est pas en mesure de se conformer aux attentes. La Commission *suggère* donc qu'une attention particulière soit apportée au problème soulevé ci-dessus. La nouvelle procédure d'évaluation des stages, introduite en 1994-1995, devrait d'ailleurs contribuer à améliorer la situation puisqu'elle a introduit le principe d'un rapport d'étape lors de chacune des deux sessions durant lesquelles se déroule le stage.

---

6. La Commission fait ici référence aux statistiques calculées par le Ministère, à l'aide de ses données sur les cheminements scolaires (CHESCO).

## **Conclusion**

Le programme de DEC en *Techniques de l'informatique* du Cégep François-Xavier-Garneau est un programme de qualité qui répond de manière adéquate à presque tous les critères établis par la Commission. Parmi les points forts du programme, on peut retenir ceux-ci : une attention particulière apportée à l'adéquation du programme aux attentes du marché du travail, des méthodes pédagogiques adéquates et un bon encadrement des étudiants par les professeurs. D'un autre côté, la Commission a relevé quelques points faibles dont le plus important concerne les ressources matérielles. En fait, l'équipement mis à la disposition des étudiants est insuffisant, à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif, pour permettre l'atteinte des objectifs de formation du programme. C'est la raison pour laquelle la Commission a recommandé que le Collège corrige cette situation.

En outre, la Commission attire l'attention du Collège sur les nombreuses suggestions qu'elle a cru utile de faire pour améliorer divers aspects du programme. La Commission désire souligner le fait que bon nombre des suggestions vont dans le sens de mesures envisagées par le Collège lui-même.

## **Évaluation des programmes conduisant au CEC et à l'AEC**

### **Description des programmes**

Le programme de CEC a été offert quelques fois par le Collège au cours des dernières années. L'auto-évaluation réalisée par le Collège porte sur la dernière cohorte admise dans ce programme, soit celle dont la formation s'est déroulée de l'hiver 1993 à l'été 1994. Pour cette cohorte, qui comptait 20 inscrits, la formation a été divisée en 6 sessions, d'une durée de 10 à 13 semaines. La sixième session était consacrée à un stage en entreprise d'une durée de 11 semaines. Cette cohorte a été prise en charge par dix professeurs, engagés à la leçon pour la grande majorité. Initialement, les étudiants admis devaient défrayer les coûts du programme, soit 8 000 \$ par étudiant. Puis, la gratuité scolaire fut étendue à ce programme à partir d'août 1993.

Quant au programme d'AEC, il a été offert à trois cohortes. L'évaluation a porté sur les deux cohortes les plus récentes, qui ont commencé le 1<sup>er</sup> puis le 22 février 1993. Ces deux cohortes ont ensuite été regroupées en une seule – pour un total de 34 étudiants – et le programme s'est terminé en février 1994. Pour ces deux cohortes, la formation a été répartie sur cinq sessions d'une durée de 6 à 12 semaines chacune. La cinquième session consistait en un stage en entreprise de 8 semaines. Huit professeurs, engagés à la leçon pour la plupart, ont donné les cours du programme en 1993-1994.

Une bonne partie des étudiants des deux programmes était composée de prestataires de l'assurance-chômage (mesure «Achat direct»).

Au moment de l'évaluation, ni l'un ni l'autre de ces deux programmes courts n'était offert. Le comité visiteur de la Commission a toutefois appris que le programme d'AEC devrait être offert bientôt à une nouvelle cohorte. Quant au programme qui conduisait à un CEC, le Service de l'éducation des adultes (SEA) ne savait pas encore s'il serait offert de nouveau et, le cas échéant, sous quelle forme.

## **Résultats de l'évaluation**

L'évaluation réalisée par la Commission l'amène à reconnaître que les programmes conduisant au CEC de *Programmeur-programmeuse analyste* et d'AEC en *Techniques de micro-informatique* dispensés par le Cégep François-Xavier-Garneau sont des programmes de qualité qui répondent aux critères qu'elle a retenus. La Commission tient à signaler en particulier les mesures prises pour bien encadrer les étudiants et assurer la pertinence du programme.

La Commission a retenu les mêmes critères, sous-critères et modalités d'évaluation que pour le programme de *DEC en Informatique*. Pour chacun de ces critères et sous-critères, elle expose ses principales constatations, souligne les points forts et, au besoin, formule des suggestions et des commentaires. Les deux programmes sont traités simultanément.

### **La pertinence des programmes**

Ces programmes ne sont dispensés que lorsqu'un effectif étudiant suffisant a pu être rassemblé. Par ailleurs, le Service de l'éducation des adultes (SEA) est régulièrement à l'écoute des remarques du marché du travail, notamment par le moyen des questionnaires que doivent remplir les employeurs qui ont accueilli des stagiaires. Il a développé ce qu'il appelle une approche client. L'adéquation de ces programmes aux attentes et aux besoins du marché du travail constitue l'un de leurs points forts.

### **La cohérence des programmes**

Les objectifs et le contenu des cours s'inscrivent bien dans le prolongement des objectifs généraux des programmes.

Les logigrammes doivent composer avec les contraintes propres aux programmes courts<sup>7</sup> : sessions brèves et se succédant quasiment sans interruption. Toutefois, ces logigrammes s'avèrent adéquats. Par ailleurs, comme l'inscription dans ces programmes correspond à un retour aux études pour un grosse part des étudiants admis, des mesures ont été prises, surtout dans le cas du programme conduisant à une AEC, pour faciliter ce retour aux études : allègement de l'horaire de la 1<sup>re</sup> session,

---

7. Notamment : les prestataires de l'assurance-chômage inscrits dans l'un ou l'autre de ces programmes ne peuvent continuer à recevoir leurs prestations que si ce programme totalise un minimum de 25 heures de formation par semaine.

possibilité de consacrer jusqu'à une centaine d'heures à des cours d'appoint (introduction à la méthodologie du travail, cours de mathématiques, de français, etc.) selon les besoins particuliers des différentes cohortes.

Au chapitre des exigences propres à chaque activité d'apprentissage, une faiblesse est notée dans les rapports du Collège : les plans de cours ne sont pas explicites sur la charge de travail associée aux activités d'apprentissage. Même si ce fait est compensé, aux yeux des étudiants, par des explications adéquates des professeurs lors de la présentation orale de leurs plans de cours, le Service de l'éducation des adultes proposait d'inviter le personnel enseignant à préparer des plans de cours plus complets et, notamment, à y inscrire ce type d'information, voire à amender en conséquence la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). La Commission note que la nouvelle PIEA adoptée par le conseil d'administration du Collège en juin 1994 intégrait ces éléments.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

On note l'absence de précision, dans le cas d'un certain nombre de cours, en ce qui a trait aux méthodes pédagogiques utilisées. Il s'agit d'une faiblesse dont le Service de l'éducation des adultes s'est montré conscient et qui devrait être corrigée par son intention de demander à ses professeurs, conformément à la nouvelle PIEA, des plans de cours plus complets.

L'équipe professorale et le conseiller pédagogique sont très attentifs, surtout lors de la 1<sup>re</sup> session jugée cruciale, aux difficultés d'apprentissage que peuvent rencontrer certains étudiants. Le cas échéant, ces étudiants sont pris en charge par le professeur qui donne le cours dans lequel ils éprouvent des difficultés ou par le conseiller pédagogique si ces difficultés se retrouvent dans plusieurs cours.

La disponibilité des professeurs est très bonne, surtout si l'on considère que la majorité d'entre eux sont engagés à la leçon. En fait, le Service de l'éducation des adultes s'efforce d'assurer au mieux la stabilité de l'équipe professorale et de lui insuffler un esprit de corps. D'après les commentaires qu'elle a reçus, la Commission est d'avis que, pour le dernier point à tout le moins, le résultat est atteint.

### **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

L'effectif professoral qui a dispensé les programmes durant la période couverte par l'évaluation était suffisant, les qualifications des professeurs étaient bonnes et leurs compétences suffisamment diversifiées.

Les personnes rencontrées se sont dites satisfaites des services de la technicienne en informatique.

Le Service de l'éducation des adultes est en mesure de répondre efficacement aux principaux besoins de mise à jour des connaissances techniques des professeurs, notamment en mettant à leur disposition les nouveaux logiciels et la documentation correspondante. Les professeurs rencontrés l'ont confirmé.

Le matériel dont disposaient les professeurs d'*Informatique* durant la période de référence de l'auto-évaluation était suffisant, mais sans plus. Depuis cette date, des progrès notables ont été accomplis.

### **L'efficacité des programmes**

Le caractère approprié de différentes mesures d'intégration – notamment, les cours d'appoint – a déjà été souligné. Par ailleurs, pour remédier à la grande disparité du niveau de la formation antérieure des étudiants, observée surtout dans le cas de l'AEC, le Service de l'éducation des adultes a commencé à appliquer des mesures de sélection plus serrées (tests d'admission, entrevue de sélection, etc.). En somme, le Service de l'éducation des adultes fait beaucoup d'efforts pour tirer le meilleur parti possible du type d'étudiants qui est le sien et dont une partie lui est imposée.

L'adoption récente d'une nouvelle PIEA dans le cadre du renouveau collégial, de même que l'invitation faite aux professeurs de remettre une copie de leurs plans de cours au conseiller pédagogique responsable du programme, devraient permettre d'améliorer les pratiques en matière d'évaluation des apprentissages. En outre, la Commission invite le Service de l'éducation des adultes à se doter d'un mécanisme d'appréciation des instruments d'évaluation sommative, comme celui utilisé à l'enseignement ordinaire pour le programme de DEC. Car, même si, dans l'ensemble, les instruments d'évaluation examinés par la Commission mesurent bien l'atteinte des objectifs généraux des cours, cela n'est pas toujours vrai, en particulier à l'AEC.

L'une des constantes qui se dégagent de l'examen des taux de réussite aux cours est le fait qu'une proportion relativement importante (de 15 % à 20 %) des étudiants qui entreprennent le stage ne rédigent pas de rapport de stage – parce qu'ils sont rebutés par les exigences de cet exercice ou parce qu'ils ont été engagés par l'entreprise d'accueil – et, par conséquent, ne peuvent obtenir de certificat ou d'attestation. Les administrateurs et les professeurs sont très conscients de cette situation et ont pris une mesure qui devrait contribuer à y remédier. Ainsi que cela avait été suggéré par le comité d'auto-évaluation, les règles d'évaluation des stagiaires ont été modifiées de façon à prévoir, en milieu de stage, la préparation d'un premier rapport et la tenue d'une rencontre de tous les stagiaires avec les professeurs pour faire le point.

Selon les chiffres fournis dans les rapports du Collège, les taux de diplomation ont été les suivants : 48 %, 26 %, 26 % et 40 % pour les 4 cohortes admises au CEC et 27 % puis 36 % pour les deux cohortes admises à l'AEC. Ces taux sont inférieurs à ceux généralement enregistrés dans les mêmes programmes offerts dans d'autres établissements. Le Service de l'éducation des adultes estime que certaines des mesures récemment adoptées, tests de sélection à l'admission et nouvelles règles pour l'évaluation du stage, devraient permettre d'atteindre des taux plus élevés. La Commission *suggère* que le Collège vérifie si ces mesures donnent les résultats attendus et, au besoin, prenne des mesures additionnelles.

Le stage, que les étudiants des programmes de CEC et d'AEC doivent effectuer, occupe toute la dernière session et son objectif vise autant l'introduction au milieu du travail que l'acquisition et l'intégration de connaissances. Ce stage paraît bien encadré et bien structuré. Un autre point mérite d'être souligné. L'étudiant du CEC et de l'AEC doit contribuer à la recherche de son lieu de stage; cette activité compte même pour une partie de la note attribuée au stage. Le Service de l'éducation des adultes a introduit cette dernière disposition en raison de sa vertu pédagogique, prenant pour acquis que la recherche d'un lieu de stage s'apparente à la recherche d'un emploi. De fait, la majorité de ses étudiants sont des chômeurs.

## **Conclusion**

La Commission trouve intéressante la mise en oeuvre des programmes de CEC et d'AEC. Elle tient à souligner leur adéquation aux attentes et besoins du marché du travail, le souci de la réussite des étudiants, manifesté par tout le personnel, sa grande disponibilité et l'accès facile des professeurs et des étudiants à du matériel informatique récent. Quant aux quelques faiblesses des deux programmes, leurs responsables en sont les premiers conscients et, dans la presque totalité des cas, des mesures correctives appropriées ont déjà été prises ou sont prévues.

## **Suites de l'évaluation**

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège a informé la Commission qu'il a déjà pris ou prévu des mesures pour améliorer certains aspects des programmes :

- acquisition, en 1995-1996, d'au moins deux nouveaux laboratoires d'informatique (dont un au Service de l'éducation des adultes);
- organisation d'activités de perfectionnement à l'intention du personnel technique;
- démarches faites en vue d'assurer une meilleure harmonisation entre les objectifs et le contenu du cours d'administration et ceux du programme.

Les mesures amorcées devraient permettre de bonifier les programmes. La Commission souhaite recevoir en temps opportun un rapport faisant état des réalisations du Collège relativement à la recommandation qu'elle lui adresse.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président